

LETTRE D'INFORMATION

Février 2015



Unité de PsychoPathologie
Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai
Tel. +32 (0) 69 888 333
Fax +32 (0) 69 888 334
E-mail : cendredappui@uppl.be
Site Web : <http://www.uppl.be>

DIRECTION :

Julien Lagneaux

SECRETARIAT :

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

CENTRE D'APPUI :

Luca Carruana ; Clément Laloy ; Marie-Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;
Dr. J-M Verdebout

AVIS SPÉCIALISÉES :

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ;
Dr Jean-Marc Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ;
Barbara Fettweis ; Anne Hayoit ;
Christophe Kinet ; Clément Laloy ;
Anne-Christy Lemasson ; Donatien
Macquet ; Marc Malempré ; Chloé
Martin ; Vanessa Milazzo ; Bernard
Pihet ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothee Rousseau ; Olivier Tilquin

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : J-M Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ;
Clément Laloy ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothee Rousseau
Assistant social, sexologue : Bertrand
Jacques

TRIANGLE

Coordination : Véronique Sermon

Formateurs : Sandra Bastaens ;
Virginie Davidts ; Pascale Gérard ;
Bertrand Jacques ; Gwenaëlle
Klinkhommer ; Marie-Charlotte
Quairiat ; Sarah Tannier ; Marie
Cornely

Meilleurs
VOEUX

Toute l'équipe de l'UPPL vous souhaite ce qu'il y a de meilleur en ce début d'année 2015. Que vos vœux les plus chers se réalisent et que cette année soit positive, constructive tant sur le plan professionnel que personnel.

TABLE DES MATIÈRES

CIFAS 2015 – 8^{ème} Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle	2
ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION	3
NOUVELLES ACQUISITIONS	6
FILMS ET REPORTAGES	7
REVUE DE PRESSE	8
REFLEXION CLINIQUE	10
FORMATIONS & CONFERENCES	13
CONGRÈS & COLLOQUES	16
ETUDES DE CAS	17
BIBLIOTHEQUE EN LIGNE	17
REVUES SCIENTIFIQUES	17
TESTOTHEQUE	18
PRESENTATION DES MISSIONS DE L'UPPL	20



Tous les deux ans est organisé le plus grand congrès francophone portant sur l'agression sexuelle, alternant entre l'Europe et le Canada. Cette année, la Belgique a été choisie

pour accueillir la huitième édition de ce congrès qui permet aux différents professionnels du secteur de partager et d'enrichir les pratiques et connaissances relatives à la problématique de la délinquance sexuelle. Pour l'occasion, nous nous sommes engagés dans plusieurs projets de collaborations dont les résultats seront communiqués lors de différentes présentations. En outre, ce congrès sera également l'occasion de présenter certains outils et modèles que nous utilisons dans nos pratiques.

- **Projet d'étude sur le téléchargement de matériel pédopornographique**

Récemment, L'UPPL s'est associée aux équipes de santé spécialisées de Liège, Herstal, Verviers et Huy dans le cadre d'un projet de recherche. Celui-ci porte sur l'étude exploratoire de profils de téléchargeurs de matériels pédopornographiques et aura pour but de dégager des caractéristiques communes. L'échantillon d'étude sera constitué d'hommes adultes dont les évaluations ont été réalisées par les différentes équipes dans le cadre de demandes de mesures probatoires, de libération à l'essai ou définitive. L'échantillon est donc constitué de profils de personnalité et de délits différents, ce qui permettra d'établir des liens entre les variables criminologiques, sexologiques et psychopathologiques. Une partie de cette étude tentera également de dégager des pistes de traitement spécifiques aux différents profils. A terme, cette recherche pourrait faire l'objet d'une ou plusieurs communications au prochain congrès du CIFAS (*Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle*) ayant lieu à Charleroi, en Belgique les 3, 4 et 5 juin 2015.

- **Collaboration entre les trois centres d'appui belges et le CRDS pour l'élaboration d'un outil statistique commun**

Pour la première fois depuis leur création, les trois centres d'appui belges (UFC, CAB et UPPL) ainsi que le centre de recherche en défense sociale (CRDS) s'unissent dans le but de développer un outil commun à la récolte des données sur les AICS en Belgique. Ce projet permettra, à terme, de collecter de manière systématique et homogénéisée des informations socio-démographiques, sexologiques, criminologiques et psychiatriques. Ces informations constituent autant de données indispensables au développement de futurs projets de recherche à l'échelle nationale.



- **Présentation du canevas de l'Avis Motivé tel que développé par l'UPPL**

Depuis de nombreuses années, l'UPPL a mis au point un modèle de rédaction de l'avis motivé. Celui-ci a sans cesse évolué au point de devenir un outil diagnostique et thérapeutique.

- **Présentation de la Formation Triangle et de son programme d'intervention de groupe**

Triangle propose des formations de groupes socio-éducative de responsabilisation au bénéfice d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Le Cifas devrait être l'occasion de présenter les modalités et la philosophie du programme lors d'une communication, mais aussi de partager les outils utilisés à l'occasion d'un atelier.

- **Questionnement sur la délinquance sexuelle et la pédophilie dans la littérature francophone**

Un regard clinique sur le thème de la pédophilie et de la littérature sera proposé. Celui-ci est un des résultats de nombreuses discussions et réflexions qui animent les échanges entre cliniciens autour de situations particulières partagées en équipe.

Nous espérons vous y voir nombreux afin de partager ensemble nos connaissances, enrichir nos pratiques mutuelles et faire naître de nouvelles collaborations.

Le discours de l'Auteur d'Agression Sexuelle : analyse psychologique au travers des représentations sociales et du déni.

"Vanderstukken, O., Pham, H.T, & Benbouriche, M. (2014). Le discours de l'Auteur d'Agression Sexuelle : analyse psychologique au travers des représentations sociales et du déni. In A. Darsonville & J. Léonhard (Eds.). La loi pénale et le sexe (pp.). Nancy, Presses Universitaires de Nancy." in la loi pénale et le sexe, nancy, france, 2014

Body mass index and anxiety/depression as mediators of the effects of child sexual and physical abuse on physical health disorders in women

⇒ Simon McCarthy-Jones·Roseline McCarthy-Jones (Volume 38, issue 12, Decembre 2014, Pages 2007-2020)

Abstract

The relation between childhood sexual abuse (CSA) and physical health disorders in adulthood, and what factors may serve as mediators, remains poorly understood. Using data from the 2007 Adult Psychiatric Morbidity Survey ($N=3,486$), we tested whether CSA was associated with physical health disorders in adult women and if mediated effects via body mass index (BMI), anxiety/depression, alcohol dependence, and smoking were present. Compared to women with no CSA, women who had experienced CSA involving intercourse had more than twice the odds of being obese, more than 3 times the odds of experiencing mental health disorders, more than 4 times the odds of being alcohol dependent, more than 5 times the odds of being drug dependent, and more than 6 times the odds of attempting suicide. Those experiencing both CSA and child physical abuse (CPA) were on average over 11 kg heavier than those with neither CSA nor CPA. After controlling for demographics, CPA, and childhood bullying, CSA was associated with the majority of physical health disorders studied (typically 50-100% increases in odds). Evidence was found consistent with mediation by BMI (typically accounting for 5-20% increases in odds) and anxiety/depression (typically accounting for 8-40% increases in odds), in a dose-response manner, for the majority of physical health disorders. Bidirectional relations among these mediators and physical health disorders, and residual confounding, may have led to overestimation of mediation through BMI and anxiety/depression and underestimation of mediation through alcohol/smoking. Relations between both CPA and childhood bullying and physical health disorders in adulthood were also found. Longitudinal studies employing more sensitive measures of potential mediators are now required.



Avoidant and compulsive sexual behaviors in male and female survivors of childhood sexual abuse

⇒ Marie-Pier Vaillancourt-Morel, Natacha Godbout, Chloé Labadie, Marsha Runtz, Yvan Lussier, Stéphane Sabourin (Volume 40, issue 14, Fevrier 2014, Pages 48-59)

Abstract

The main objectives of this study were to test a theory-based mediation model in which the relation between childhood sexual abuse (CSA) and dyadic adjustment is mediated through adult sexual avoidance and sexual compulsivity and to examine the gender-invariance of this model. A sample of 686 adults currently involved in a close relationship completed online self-report computerized questionnaires. Prevalence of CSA was 20% in women and 19% in men. In line with our hypotheses, path analyses and structural equation analyses showed that, for both women and men, CSA was associated with more sexual avoidance and sexual compulsivity, which, in turn, predicted lower couple adjustment. Overall, these findings suggest that both avoidant and compulsive sexuality are relevant intervention targets with couples in which one or both partners are CSA survivors.

Cognitive schemas and sexual offending: Differences between rapists, pedophilic and nonpedophilic child molesters, and nonsexual offenders

⇒ Vera Sigre-Leirós, Joana Carvalho, Pedro Nobre (Volume 40, issue 14, Fevrier 2014, Pages 81-92)

Abstract

Empirical research has primarily focused on the differences between rapists and child molesters. Nonetheless, a greater understanding of specific needs of specific subtypes of sex offenders is necessary. The aim of the present study was to investigate the relationship between the early maladaptive schemas and different types of sexual offending behavior. Fifty rapists, 59 child molesters (19 pedophilic and 40 nonpedophilic), and 51 nonsexual offenders answered the Young Schema Questionnaire, the Brief Symptom Inventory, and the Socially Desirable Response Set Measure. Data were analyzed using sets of multinomial logistic regression, controlling for sociodemographic variables, psychological distress, and social desirability. Results showed that pedophilic offenders were more likely to hold the defectiveness and subjugation schemas compared to the other three groups. Likewise, nonpedophilic child molesters were more likely to hold the social isolation, enmeshment, and unrelenting standards schemas compared to rapists. Additionally, rapists were more likely to hold the vulnerability to harm, approval-seeking, and punitiveness schemas compared to nonpedophiles and/or nonsex offenders. Overall, our findings suggest that cognitive schemas may play a role in the vulnerability for sexual offending and corroborate the need to distinguish between the two subtypes of child molesters. Despite the need for further investigation, findings may have important implications for the treatment of sex offenders and for the prevention of sexual crimes.

Stigmatizing attitudes towards people with pedophilia and their malleability among psychotherapists in training

⇒ Sara Jahnke, Kathleen Philipp, Juergen Hoyer (Volume 40, issue 14, Fevrier 2014, pages 93-102)

Abstract

Offering counseling and psychotherapy to patients with pedophilia is considered an essential part of sexual abuse prevention by many experts in the field. Yet, professionals' willingness to offer treatment might be compromised by stigmatizing attitudes towards these patients. In the present study, we developed and tested a 10-min online intervention (including educational material and a video about a person with pedophilia) to reduce stigma and increase motivation to work with this particular patient group. Psychotherapists in training were either assigned to the anti-stigma intervention group ($n = 68$) or the control group ($n = 69$) that received information about violence-free parenting. In the anti-stigma condition, agreement with the stereotypes controllability and dangerousness, anger, reduced pity and social distance were significantly reduced after the intervention, compared to the control group, while motivation to work with this group remained unchanged. The effects persisted, though slightly reduced in size, for perceived controllability, anger and social distance at follow-up. Our results suggest that stigmatizing attitudes, negative affective responses and social distance regarding people with pedophilia among psychotherapists in training can be positively influenced by a low-cost intervention. Practical implications of these findings for high quality health care and child sexual abuse prevention are discussed.

Heterogeneity Within Multiple Perpetrator Rapes: A National Comparison of Lone, Duo, and 3+ Perpetrator Rapes

⇒ Teresa da Silva, Jessica Woodhams, and Leigh Harkins (Sex Abuse, December 2014, issue 26, pages 503-522)

Abstract



The effect of number of perpetrators involved in multiple perpetrator rapes on offense characteristics is underresearched despite beliefs that duos/dyads differ in their interactions and dynamics to groups of 3+ members. We analyzed a national sample of 336 allegations of completed and attempted rape of female victims from the United Kingdom. Rapes committed by multiple (duos and groups of 3+ perpetrators) and lone offenders were compared on offense characteristics (incorporating the approach, maintenance, and closure phases of each rape) and victim and offender sociodemographic characteristics. Significant differences between rapes committed by lone, duo, and 3+ group offenders were found for the age and ethnicity of the offenders; the type of approach used; the locations of the initial contact, assault, and release of the victims; the use of a vehicle; the precautions utilized; the verbal themes present; and the sex acts performed. These results have implications for educational prevention programs and interventions with offenders.

Correlates and Moderators of Child Pornography Consumption in a Community Sample

⇒ James V. Ray, Eva R. Kimonis, and Michael C. Seto (Sex Abuse December 2014, issue 26, Pages 523-545)

Abstract

This study compares pornography users who report child pornography (CP) consumption with those who do not on demographic characteristics (age, ethnicity, and education level), psychological characteristics (e.g., loneliness, attachment style, anxiety, and sensation seeking), frequency of pornography use, and intentions to engage in contact sexual abuse. Participants were recruited on the Internet to complete an online anonymous survey about “problematic pornography use.” Approximately, one fifth of the recruited male pornography users (21%, $n = 37$) reported consuming CP. The two groups were similar on all demographic and psychological characteristics. However, the probability of CP consumption was the greatest among men scoring high on a measure of sensation seeking who reported frequent pornography use (i.e., statistical moderation). CP consumers also reported a greater interest in engaging in sexual contact with a minor than non-CP consumers.

A Criminal Careers Typology of Child Sexual Abusers

⇒ Richard Wortley and Stephen Smallbone (Sex Abuse December 2014, issue 26, pages 569-585) Michael L. Bourke and

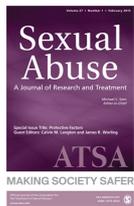
Abstract

We present a criminal careers typology of child sexual abusers constructed in terms of their offending persistence (persistent vs. limited) and versatility (specialized vs. versatile). Analyses were conducted on the official records of 362 convicted offenders, 213 of whom also provided confidential self-report data on their personal and offending histories. Forty-one percent of the sample were currently serving sentences for their first sexual offense conviction(s) but had at least one prior conviction for a nonsexual offense (limited/versatile); 36.4% had no previous convictions of any kind (limited/specialized); 17.8% had prior convictions for sexual and nonsexual offenses (persistent/versatile); and 4.8% had prior convictions for sexual offenses only (persistent/specialized). These four groups differed on a range of personal and offense-related variables, including abuse histories, sexual orientation, age at first sexual contact with a child, number of victims, duration of sexual involvement with victims, victim gender, and whether victims were familial or nonfamilial. These differences suggest the need to adopt different treatment and prevention strategies that target the specific characteristics of each group.

Protective Strengths, Risk, and Recidivism in a Sample of Known Sexual Offenders

⇒ Holly A. Miller (Sex Abuse February 2015 (27), pages 34-50)

Abstract

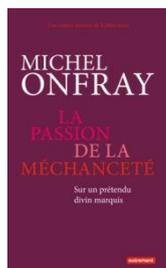


The relationship between protective strengths and risk, as assessed by the Inventory of Offender Risk, Needs, and Strengths, was examined with respect to the recidivism rate and type of reoffense in a sample of 110 adult males incarcerated for sexual offenses. The sample included offenders who were completing a prison-based sexual offense treatment program during the last 18 months of their incarceration. Approximately 40% of the sample recidivated in some way, including 6% sexually, within the 6-year follow-up time. Self-perceived protective strengths were significantly valid predictors for sexual, violent, and general recidivism. In regression analyses, protective strengths accounted for a unique portion of the variance in sexual recidivism while controlling for overall risk. Consistent with research on the importance of protective strengths with other offender types, the continued study and inclusion of protective strengths in the assessment and treatment of sexual offenders is warranted.

Assessing Protective Factors for Sexually Violent Offending With the SAPROF

⇒ Michiel de Vries Robbé, Vivienne de Vogel, Koen Koster, and Stefan Bogaerts (Sex Abuse February 2015 (27), pages 51-70)

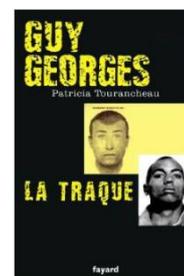
⇒ La passion de la méchanceté - M. Onfray.



S'il est un mythe à déconstruire, c'est bien celui du marquis de Sade, porté aux nues par l'intelligentsia depuis le début du XXème siècle. Comment a été construite la légende du divin marquis? Contre la vérité des faits historiques, contre la justice (qui l'a emprisonné plusieurs fois), contre ses propres écrits mêmes, Sade est devenu un modèle, un sage visionnaire, un philosophe précurseur du XXème siècle. Il a inspiré et passionné un nombre incalculable d'intellectuels, de Breton à Bataille, de Barthes à Lacan, de Deleuze à Sollers. Comment est-il possible qu'à quelques rares exceptions près, le Marquis soit devenu l'idole de tous? On doit ceci à Apollinaire, rédacteur de la préface hagiographique d'un recueil de textes de Sade choisis (par lui-même) en 1909. Il construit ainsi, sans grande connaissance des oeuvres de l'auteur, le mythe du marquis, qui tient lieu d'histoire. Parce que les mots et les faits doivent primer sur les légendes poétiques, Michel Onfray entreprend sa contre-histoire. Il rappelle combien Les 120 journées de Sodome sont d'une perversité abjecte et procèdent d'une pulsion de mort ; il souligne que Sade est un Jacobin d'occasion, méprisant le peuple dans ses écrits et converti par opportunisme ; que ses actes de délinquants sexuels ne sont ni des détails ni des » badinages » mais des comportements cruels et barbares plusieurs fois condamnés (et plusieurs fois étouffés), etc. Contre-légende après contre-légende, il pose des pierres dans le jardin de Sade et de ses partisans aveuglés.

⇒ Guy Georges - La traque – Patricia Tourancheau.

Guy Georges Surnommé le « tueur de l'Est parisien », Guy Georges a été arrêté en 1998, puis jugé et condamné en 2001 à la perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans, pour le meurtre de 7 femmes. Ce meurtrier multirécidiviste a mis en échec la plus prestigieuse brigade du quai des Orfèvres, la Crim', durant 7 longues années. Pourtant, les policiers disposaient d'un certain nombre d'indices : trace de pied « égyptien », rituels, portrait robot et même ADN : ce n'est qu'à l'issue de son procès que sera créé le fichier regroupant les empreintes génétiques des déséquilibrés sexuels et personnes liées à des affaires de moeurs. L'enquête a été chaotique et émaillée d'erreurs humaines, en dépit de l'opiniâtreté des services de police. Le sujet reste tabou à la Crim'. Pour connaître le détail de ce dossier, il fallait que le temps passe et la complicité tissée depuis des années par Patricia Tourancheau avec ces hommes de terrain. Ce livre, palpitant et humain, rend hommage à leur métier difficile. Il n'aurait pas vu le jour plus tôt. Patricia Tourancheau met en perspective l'ensemble de la documentation connue sur Guy Georges à travers les récits parallèles des activités de ce dernier et de l'enquête. Elle a suivi son procès, s'est entretenue avec les différents experts psychiatres qui l'ont rencontré, avec les familles, elle a même repris contact avec le tueur en prison.



⇒ Les déséquilibres de l'amour : La genèse du concept de perversion sexuelle, de la Révolution française à Freud - Julie Mazaleigue-Labaste.



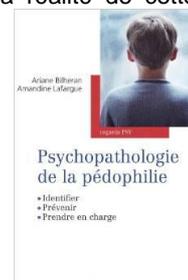
De séries d'archives inédites en analyses épistémologiques pointues, Julie Mazaleigue-Labaste entend ici déconstruire les grands mythes qui hantent l'histoire de la perversion sexuelle depuis Foucault et, ce faisant, éclairer le processus de naturalisation du Mal dans nos sociétés. Contestant le monopole de la psychiatrie et de la sexologie allemandes d'avant Freud, elle réhabilite le rôle de l'aliénisme français de la première moitié du XIXe siècle dans la genèse du concept de perversion. Elle dispute également à l'homosexualité son statut de cible privilégiée, recentrant le débat sur le sadisme. Enfin, elle nous invite à comprendre comment, loin de résulter uniquement d'une farouche volonté de normalisation des amours déviantes, la notion de « perversion sexuelle » est devenue logiquement nécessaire au sein de la rationalité médico-psychologique, mais aussi bien en droit.

⇒ Psychopathologie de la pédophilie – Ariane Bilheran et Amandine Lafargue.

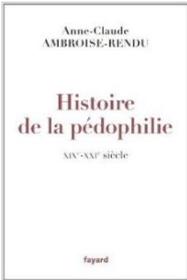
Comment comprendre l'horreur ordinaire ? Les auteures s'attaquent au tabou de la pédophilie, et explorent la réalité de cette criminalité sexuelle sur les enfants, si souvent occultée. Elles décortiquent le fonctionnement psychique des agresseurs, caractérisent les différentes typologies d'agression (exhibitionnisme, inceste, détournement de mineurs, pornographie d'enfant, etc.) et les traumatismes engendrés.

L'ouvrage aborde également les procédures judiciaires et administratives – lois, procédures de signalement, réformes du Code pénal, dépôts de plainte, enquêtes sociales... – et dénonce certains dysfonctionnements institutionnels. À partir de cas cliniques, d'analyse des dynamiques familiales et institutionnelles, les auteures s'interrogent sur les effets permissifs d'une société souvent complice, par peur, ignorance ou perversion.

Destiné aux professionnels (si souvent démunis) du soin, du droit et de la prise en charge des victimes, des témoins et des agresseurs, cet ouvrage propose des pistes concrètes d'identification, de prévention et de prise en charge, afin que les victimes soient enfin entendues, reconnues, soignées, et que justice leur soit rendue. Ainsi, c'est la société tout entière qui bénéficiera des effets durables d'une prévention adéquate et cohérente.



⇒ Histoire de la pédophilie - Anne-Claude Ambroise-Rendu.

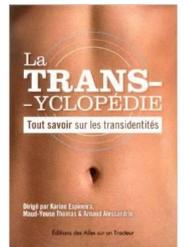


La reconnaissance des crimes sexuels perpétrés sur les plus jeunes est récente. Il a fallu le long travail des médecins, des magistrats et des intellectuels pour que, une fois les actes déterminés et les caractéristiques de la pédophilie établies, la société se soucie de protéger les enfants. Véritable baromètre des mœurs, les réactions au crime sexuel sur enfant esquissent l'histoire morale, culturelle et juridique d'une si longue indifférence envers les agressions sexuelles. Ce livre en donne les clés. Indispensable prise de conscience, le livre d'Anne-Claude Ambroise-Rendu ne se contente pas de faire choir de leur piédestal quelques amateurs de jeunes chairs qui, à l'instar d'André Gide, profitèrent de l'aveuglement des parents, il nous révèle comment hier encore le silence écrasait les victimes et profitait aux agresseurs. Il nous apprend surtout que le « pédophile », identifié par la psychiatrie, n'a pas toujours été condamné par les médias qui en font aujourd'hui la figure du mal absolu. Il était temps qu'un livre d'histoire fasse la lumière sur des comportements aussi anciens et répandus et nous rappelle

que la criminalité sexuelle n'est pas le fruit amer d'une époque dépravée. Cette époque, notre époque, aura eu le mérite d'affronter ce problème. Anne-Claude Ambroise-Rendu est professeure à l'université de Limoges. Elle est co-rédactrice en chef de la revue Le Temps des médias. Elle a notamment publié Crimes et Délits. Histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours (Nouveau Monde, 2006), et Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande Guerre (Seli Arslan, 2004).

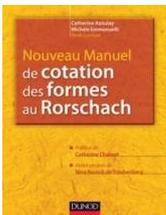
⇒ La Trans-yclopédie – Tout savoir sur les transidentités - Maud-Yeuse Thomas

Parce qu'elles sont encore trop souvent releguées aux rangs de la marginalité ou du spectacle, l'histoire, la culture, la réalité et la diversité des transidentités méritaient une 'encyclopédie'. Dirigée par trois chercheurs engagés dans la clarification des concepts qui entourent les trans, à travers 'L'observatoire des transidentités', ils font le tour de toutes les questions : de l'histoire des associations, à l'évolution du droit, en passant par la culture et la santé, les médias, la sexualité (pornographie, prostitution...), les religions ou encore la transparence et la transphobie. Ils apportent leur éclairage, grâce à de nombreux contributeurs - sociologues, anthropologues, associations, artistes - sur les concepts de genre, de queer et d'intersex', reviennent sur les hommes enceints, ou la notion de cyborg et de cisgenre, et sur des combats comme la dépsychiatriation. Enfin, grâce au tour du monde des transidentités, par l'ethnologie et le droit comparé, cette première encyclopédie - aux contributions prestigieuses mais accessible à tous - permet de comprendre les conceptions de ce qu'on appelle parfois le troisième sexe, le changement de genre ou la liberté de choisir son sexe....



⇒ Nouveau manuel de cotation des formes de Rorschach - Catherine Azoulay, Michèle Emmanuelli.

Cet ouvrage, très attendu par les cliniciens francophones utilisant le test de Rorschach, constitue un outil de travail indispensable pour la cotation des protocoles de Rorschach, au plan des réponses formelles (F+, F- et F+/-) et des grands détails (D), dont il expose les données réactualisées. Il est issu d'une recherche récente portant, pour la première fois en France, sur un large éventail de protocoles représentatifs de la population française, et sur une analyse statistique rigoureuse des données. Outre le critère quantitatif d'ordre statistique, il propose la cotation des réponses formelles selon un critère qualitatif issu du travail d'un collège d'experts, psychologues cliniciens spécialisés de cette épreuve. Le Nouveau Manuel de cotation des formes au Rorschach est destiné à tous ceux, psychologues cliniciens et étudiants en psychologie, qui pratiquent cette épreuve projective, la plus utilisée dans le monde.



FILMS ET REPORTAGES

⇒ Le viol est-il une histoire banale ?

Emission : Questions à la Une (RTBF)

Date de sortie : le 21/01/2015



Synopsis :

« Briser le silence, oser dénoncer ses agresseurs, le viol reste un sujet tabou. Et pourtant, Questions à la une vous dévoile des témoignages bouleversants. Avec pudeur et dignité, mais aussi courage, des femmes nous confient leur histoire. »

Onze plaintes de viol par jour en Belgique. Selon Amnesty International, 20% de viols dénoncés à la police en plus entre 2009 et 2011. Des chiffres inquiétants, d'autant plus que, dans la majorité des cas, ces plaintes sont classées sans suite. Comment expliquer une telle recrudescence ? Pourquoi banalise-t-on un tel acte de violence ? Les femmes victimes sont abandonnées à leur plus grand désarroi. Quant aux auteurs de viol, ils

semblent bénéficier d'une totale impunité. Plus interpellant encore, une femme sur quatre est violée dans son couple, par son conjoint ou son partenaire. Un chiffre qui résonne comme une claque ! Sarah, Sabine, Isabelle, Anne et Araceli, Elise, Sylvie, Jeanne ont accepté de témoigner en nous livrant leur histoire bouleversante. Elles ont décidé de briser la loi du silence sur un sujet encore tabou dans notre société. → <http://www.rtb.be/video/detail-le-viol-est-il-une-histoire-banale?id=1992258>

« Je suis aussi coupable que lui »

JUSTICE Le père de Kirk Henderickx bat sévèrement sa coulepe à la barre

- ▶ Ils vivaient à trois sous le même toit. Le père et ses deux fils.
- ▶ C'était un père sévère, autoritaire. Il se le reproche aujourd'hui.

CHRONIQUE JUDICIAIRE
ASSISES DU HAINAUT
STÉPHANE DÉTAILLE

C'était une maison d'hommes. Lui, son frère, leur père. Et c'était ainsi depuis 1995, quand la mère avait quitté la maison. Le père avait fixé les règles, une fois pour toutes, cette année-là. C'était sa loi. Infrangible. Peut-être ces tables d'airain ne traduisaient-elles que sa peur d'être dépassé : c'était un père seul avec deux gamins. Les gosses étaient devenus adultes mais la loi n'avait pas changé d'un iota. Il s'agissait toujours de filer droit : de son propre aveu, le père, éducateur dans une entreprise de travail adapté, était encore très capable, au premier pas de travers, de leur tirer les oreilles et de leur mettre un pied au cul.

Ce n'était pas un père indifférent, loin de là : il les avait accompagnés de près durant leur scolarité, il s'était démené pour que son cadet puisse rentrer à l'armée – son rêve de gosse. Et sans doute les aimait-il tous les deux. Mais l'idée qu'il se faisait de son autorité paternelle relevait de l'absolutisme de droit divin – ou de quelque chose d'approchant. Et sans doute est-ce cette rigidité-là qu'il se reproche désormais : « Je m'en veux, a-t-il sangloté, hier, à la barre. Je suis aussi coupable que Kirk de ce qui s'est passé. »

Quand Kirk avait quitté l'armée, en octobre 2012, il avait continué de marcher au pas. Son père ne voulait pas d'un gamin désœuvré à la maison. Il l'avait chargé de l'intendance : le ménage, les courses, le jardin. Eux, ils partaient bosser. Le gamin s'exécutait sans regimber. Il avait pratiqué la musculation, le close-combat – « Pas doué », selon son entraîneur – le taekwondo mais « il aurait pas fait de mal à une mouche », dixit Jimmy, son frère aîné.

Il traversait pourtant une mauvaise passe. « Kirk, dit son père, allait mal. En quittant l'armée, il avait fracassé son rêve. Quelque chose s'était brisé en lui. » Kirk fréquemment beaucoup Alexandre



Depuis trois jours, le président Morandini tente de comprendre les mécanismes qui régissent le fonctionnement de l'accusé. Hier, le témoignage du père l'aura au moins éclairé sur son univers. © BEGA.

Dullekens, à cette époque-là. Alex faisait, pour ainsi dire, partie de la famille : il avait passé plusieurs réveillons ensemble, autour de la dinde du Cora. « Kirk, dit son père, était comme fasciné par Alex. Ils avaient beaucoup de choses en commun. »

Il avait fini par s'émouvoir de cette influence quand il s'était mis en tête qu'Alex bidouillait des trucs pas nets avec son négoce parallèle de pinard. Quand il avait voulu tirer les choses au clair, Alexandre Dullekens s'était rebiffé. Le ton avait monté et Alex avait été déclaré *persona non grata* chez les Henderickx. « J'avais en tout cas interdit à Kirk de le recevoir en mon absence », explique son père.

Bravant le hola paternel, ils avaient continué à se fréquenter. Un jour de février 2013 qu'il les avait surpris ensemble à la maison, le père avait lourdé Alex sur-le-champ et passé un savon – et peut-être même un horion – au fiston.

« Quelle aurait été votre réaction si vous aviez surpris votre fils avec une fille à la maison ? », s'enquiert l'avocat général.

« Pareil, fait le père. Je l'aurais attrapée par le fond du pantalon et je l'aurais fichue dehors. Il y avait des règles à la maison. Kirk aurait pu me présenter une fille mais je n'aurais pas toléré qu'il en receive, à mon insu, sous mon toit. »

Le frangin approuve : il n'aurait pas agi autrement. Dura lex. La nature des sentiments que son

frère éprouvait pour Alexandre Dullekens ? « Ils étaient très amis, dit Jimmy. J'ai jamais rien vu de spécial. » Quelqu'un in-

« Il y a des règles à la maison. Je n'aurais pas toléré qu'il receive une fille, à mon insu, sous mon toit » LE PÈRE DE L'ACCUSÉ

siste : pas de confiance ? « On ne discutait pas de nos problèmes à la maison », dit Jimmy.

Le ciel leur était tombé sur la tête, cette année-là. Deux fois :

d'abord, cette gamine traumatisée qu'on avait retrouvée sur leur divan. Puis ce corps – celui d'Alex Dullekens – qu'on avait retiré, quelques jours plus tard, de leur fosse septique.

Ils avaient passé toute une nuit à quelques mètres de X., tassée dans son trou à rats. Jimmy s'était même tenu sur la dalle qui recouvrait la cache quand, ce soir-là, il était descendu chercher son frère qui s'attendait au sous-sol.

Les Henderickx avaient eu vent de la disparition de la gamine. En fin d'après-midi, le père et le

EN BREF

L'accusé

Kirk Henderickx, né en 1991, répond du meurtre d'Alexandre Dullekens, 21 ans, étranglé le 23 février 2013. Il répond aussi de l'enlèvement, de la séquestration et du viol d'une mineure de plus de 12 ans, entre le 17 et le 18 juin 2013.

Le procès

Il devrait durer une bonne semaine. La cour est présidée par Philippe Morandini. L'avocat général est Ingrid Godart. L'accusé est défendu par M^e Michel Bouchat.

beau-père de X. étaient même venus frapper à leur porte. Ils avaient aperçu la caméra de surveillance fixée sur la façade et ils souhaitaient visionner les images. C'est Jimmy qui leur avait ouvert. Kirk avait fait irruption juste après. Il s'était lancé dans une diatribe contre les ravisseurs d'enfants – « Faudrait les tuer ! ». Il leur avait parlé de son pote Alex, disparu lui aussi. L'affiche de « Child Focus », disait-il, était d'ailleurs toujours placardée sur le mobilhome, là-bas, au fond du jardin. ■

femmes « Tant de vies brisées par la violence sexuelle »

D es centaines de femmes et de jeunes filles voient leur vie brisée par les horreurs de la violence et de l'esclavage sexuels aux mains de l'EI, déclare Donatella Rovera, la principale conseillère d'Amnesty International pour les situations de crise. C'est établi : les jeunes filles et les femmes deviennent de plus en plus des cibles du groupe Etat islamique (EI ou Daesh), et sont capturées, violées et parfois battues par ses combattants. Au traumatisme des violences subies viennent s'ajouter la honte et la peur d'être pointée du doigt par la communauté musulmane. Jilan, jeune Irakienne de 20 ans enlevée par l'EI, ne l'a pas supporté. L'une des filles dévenues à ses côtés a raconté son histoire à Amnesty International : « Un jour, on nous a donné des vêtements qui ressemblaient à des costumes de danse et les femmes étaient aussi brutales que les hommes... elles étaient même plus impitoyables », raconte-t-elle.

Les « captives » de Daesh
Les djihadistes ont mis sur papier les règles de vie des femmes de l'EI. La brigade al-Khansaa, une milice entièrement féminine au sein de l'EI, a publié le 25 janvier sur un forum djihadiste un document intitulé *Les femmes de l'Etat islamique : manifeste et étude de cas*. Ce texte a été traduit en anglais par le think tank britannique Quilliam Foundation, mais n'a pas encore, semble-t-il, été officiellement validé par Daesh. « Les filles peuvent se marier à partir de 9 ans, devraient idéalement avoir des mariés avant 16 ou 17 ans, quand elles sont encore jeunes et actives », peut-on y lire. Le manifeste explique aussi

Un cadavre dans la fosse septique

JUSTICE Début, ce lundi, du procès de Kirk Henderickx devant les assises du Hainaut

- ▶ On l'avait arrêté pour l'enlèvement d'une jeune fille.
- ▶ Il avait fini par avouer le meurtre d'un jeune homme.

On avait retrouvé chez lui, dans la région du Centre, une gamine traumatisée mais bien vivante (1). Puis un jeune homme mort.

La gamine, c'était X, quatorze ans, disparue sur le chemin de l'école, le 17 juin 2013 – un jour d'examen. On ne l'avait pas cherchée longtemps : le temps, pour ses parents, de se faire un sang d'encre et de mettre la police locale sur les dents. On l'avait retrouvée le lendemain, à deux pas de chez elle. Un coup de fil d'un voisin : X, disait-il, était chez lui. En bonne santé, oui. La famille s'était précipitée et avait découvert la gamine en pleurs, pétrifiée sous la couverture du divan.

Le voisin expliquait qu'il l'avait trouvée, pelotonnée dans la haie du jardin. Le bon Samaritain n'avait pas tardé à passer pour un drôle de coco – cette façon qu'il avait de se frapper sans cesse la tête avec les mains. Puis pour un suspect à mesure qu'il s'embarlificotait dans des explications fumeuses.

Le type, un nommé Kirk Henderickx, 22 ans, racontait des salades, c'était évident. La gamine,



Le jury a été installé ce jeudi. La cour d'assises sera présidée par Philippe Morandini, l'avocat général sera Ingrid Godart. © BELGA

elle, ne se souvenait de rien. Ou presque : quelqu'un, disait-elle, l'avait attrapée par-derrière, à sa descente du bus, elle avait perdu connaissance, elle s'était réveillée « dans une cave » et s'était retrouvée dans cette haie sans trop savoir comment – on saura plus tard qu'elle avait passé la nuit dans un trou que l'autre avait refermé avec une dalle.

Les enquêteurs avaient retourné la maison de Kirk. Dans sa chambre, ils avaient mis la main sur un carnet de notes : le bonhomme – un ex-militaire viré de l'armée – avait épié X dont il avait, un bon mois durant, méthodiquement consigné les faits et gestes et chacune des allées et venues. Sur un *post-it*, il avait griffonné ces quelques mots : « Capturer, puis attacher et faire

EN BREF

L'accusé

Kirk Henderickx, né en 1991, répondra, dès ce lundi, du meurtre d'Alexandre Dullekens, le 25 février 2013. Il répondra aussi de l'enlèvement, de la séquestration et du viol d'une mineure de plus de 12 ans, avec cette circonstance aggravante que ces faits ont provoqué chez la victime « soit une maladie paraissant incurable, soit une incapacité physique ou psychique permanente ». Ces faits ont été commis entre le 17 et le 18 juin 2013, dans la région du Centre.

Le procès

Le procès débutera ce lundi devant la cour d'assises du Hainaut (Mons) présidée par Philippe Morandini. L'avocat général sera Ingrid Godart.

avec : des faits graves – « des trucs » – sur la teneur desquels nous n'en dirons pas davantage. Il avait perdu la tête, dit-il, quand elle l'avait salué en passant devant lui, ce jour-là.

Ce n'était pas fini. Durant les perquisitions menées dans le cadre de cette affaire, les enquêteurs avaient été intrigués par la découverte, chez Kirk Henderickx, d'une affiche diffusée par « Child Focus » lors de la disparition d'Alexandre Dullekens : un jeune homme de 21 ans qui n'avait plus donné signe de vie depuis le 24 février 2013.

Les policiers avaient découvert une affiche que « Child Focus » avait diffusée lors d'une autre disparition

Cette trouvaille avait d'autant plus turlupiné les policiers que Kirk Henderickx avait déjà été inquiété lors de cette disparition : c'était un proche d'Alex Dullekens qui lui avait d'ailleurs adressé son ultime SMS, dans la matinée du 25 février. Interrogé à ce propos le 21 mars, Henderickx avait baladé les enquêteurs.

Réentendu en juillet – il est alors emprisonné pour l'enlèvement de X –, il allait rapidement passer à table. Il allait en tout cas admettre d'emblée qu'Alexandre Dullekens lui avait rendu visite, le 25 février. Et qu'il l'avait étranglé lors d'une rixe sur l'origine de laquelle il fournirait une kyrielle

de versions – il finira par maintenir celle selon laquelle ils étaient convenus d'un rapport sexuel auquel il avait finalement prétendu se dérober, suscitant la fureur de son partenaire qui l'avait déjà déshabillé. Il admettrait aussi avoir, pour donner le change, continué à adresser des SMS à Alexandre Dullekens bien après le drame.

Lors d'une nouvelle fouille de son habitation, les enquêteurs allaient découvrir un bloc de dessins dont l'un représentait un corps sous une maison. Le cadavre du jeune homme fut effectivement retrouvé dans la fosse septique qui jouxte l'habitation. Il était entouré d'un câble lesté de deux blocs de pierre armés au fond par une barre de fer.

Kirk Henderickx était inconnu des services de police. Son casier judiciaire était vierge. Les psychiatres l'ont décrit comme « un gamin immature, dépendant et schizoïde », « mal différencié à tout point de vue ». Sexuel, notamment. Il n'avait jamais connu la moindre relation amoureuse ou sexuelle. Il avait peur d'aborder les filles. Il se défend d'être homosexuel même si, dit-il, il avait ressenti pour Alexandre Dullekens « des pulsions » qu'il n'avait jamais concrétisées. ■

STÉPHANE DETAILLE

(1) Cet article a été expurgé de diverses informations susceptibles de permettre l'identification de l'une des victimes, mineure d'âge.

Le Soir Samedi 7 et dimanche 8 février 2015

LABELGIQUE 9

Luperto : perte d'immunité en vue

JUSTICE Le député devrait aller devant une juridiction d'instruction

- ▶ Le procureur du roi de Namur va engager la procédure de levée au mois d'avril.
- ▶ Peu de réactions dans le monde politique.

Le ministère public a l'intention de demander la levée de l'immunité parlementaire du député-bourgmestre Jean-Charles Luperto, a annoncé vendredi le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq.

Cette levée d'immunité parlementaire, si elle est acceptée par le Parlement wallon et par le Parlement de la Communauté française, mènerait le bourgmestre de Sambreville, ancien président du parlement de la Communauté, à comparaître devant une juridiction d'instruction pour la suite de la procédure judiciaire.

Luperto, inculpé en décembre, est soupçonné d'outrage public aux mœurs en présence de mineurs sur l'aire d'autoroute de Spy (Namur), des accusations qu'il réfute.

« Les débats pourraient avoir lieu dans le courant du mois d'avril devant les commissions des poursuites des parlements concernés », a précisé le procureur. La demande sera faite par le procureur général et je l'appuierai. »

L'homme politique de 41 ans, présumé innocent, refuse toujours de se soumettre à une expertise psychologique.



Inculpé en décembre, Luperto est soupçonné d'outrage public aux mœurs en présence de mineurs. © a

« Elle aurait été intéressante mais il la conteste. On ne peut pas imposer à quelqu'un une expertise psychologique ou psychiatrique », a commenté le procureur.

La demande de levée de l'immunité parlementaire est traitée à huis clos dans la commission des poursuites des parlements puis, toujours à huis clos, soumise à la séance plénière.

Luperto avait déjà fait l'objet d'une telle procédure après avoir été inculpé en 2007 à la suite d'une mauvaise blague par téléphone à l'encontre du bourgmestre de Jemeppe-sur-Sambre,

Joseph Daussoigne. Son immunité parlementaire avait été levée, mais Jean-Charles Luperto avait obtenu le non-lieu, la plainte ayant été finalement retirée.

Très peu ou pas de commentaires officiels dans les milieux politiques à l'annonce de la prochaine demande de levée de l'immunité parlementaire à l'encontre de Jean-Charles Luperto. « C'est la suite logique de la procédure, la justice fait son travail », s'est-on contenté de nous dire.

Que va-t-il se passer ? Le président du parlement wallon André Antoine (CDH) et celui du

parlement de la Communauté française, Philippe Courard (PS), seront saisis de la demande par le parquet général. Ils entreront en possession du dossier judiciaire et le feront suivre aux commissions des poursuites des deux assemblées qui instruiront l'affaire.

A Namur, la commission sera présidée par le socialiste Pierre-Yves Dermagne, qui doit toutefois être encore désigné comme successeur de Christophe Collignon, devenu chef de groupe et qui a renoncé à cette fonction.

Les deux commissions auront toute latitude pour étudier les charges qui pèsent contre Luper-

PARLEMENT

Le PS a confiance

Jean-Charles Luperto vient d'être nommé vice-président de la Commission des Relations internationales du Parlement de la Communauté. Une désignation sinon voulue, au moins avalisée par le boulevard. Message : on ne rigole pas avec la présomption d'innocence et le PS garde une confiance absolue en Luperto.

PBN

to et vérifier qu'il n'y a pas de motif politique derrière les accusations. Les députés peuvent aussi demander d'entendre le procureur du Roi ou le parquet général. L'intéressé lui-même peut demander à être entendu.

L'affaire pourrait aller vite. Le procureur du Roi de Namur évoque le mois d'avril pour les réunions de commission qui seront suivies, pour la forme, de décisions en séances plénières à Namur puis à Bruxelles.

D'ici là et même au-delà de l'éventuelle levée d'immunité, rien ne change pour Jean-Charles Luperto, l'homme politique. Il peut continuer à siéger au conseil communal de Sambreville, bien sûr, mais aussi dans les deux assemblées parlementaires où on le revoit depuis le début de l'année, mais où il se montre aussi discret. ■

E.D.

Franck Van Den Bleeken : une affaire qui suscite beaucoup de questions

Frank Van Den Bleeken, 52 ans, est un délinquant sexuel qui a commis plusieurs viols et un meurtre. Il est interné depuis 26 ans en Flandre. S'estimant lui-même incurable et une menace pour la société, il a refusé sa libération anticipée.

Le journal Libération du 17 septembre 2014 résumait ainsi la situation : « *La justice a estimé que, souffrant d'une maladie psychiatrique, il n'était pas capable de discernement. Van Den Bleeken est donc «interné» et non détenu. En Belgique, l'internement s'adresse historiquement aux délinquants «anormaux», aux «délinquants d'habitude» (les récidivistes) et à certains délinquants sexuels. Ils sont enfermés, ne sont pas condamnés à une peine déterminée, mais «deux fois par an, ils doivent comparaître devant une commission qui doit dire s'ils sont guéris ou non», explique l'avocat Jos Vander Velpen. Frank Van Den Bleeken, lui, n'a pas comparu devant cette commission depuis bien longtemps : il ne veut pas être libéré. Classé par des médecins dans la catégorie des criminels incurables, il est lui-même persuadé qu'il allait récidiver si on le remettait en liberté.*

Les «internés» sont censés recevoir des soins. Mais Van Den Bleeken, comme des centaines d'autres incarcérés sous ce régime, n'était en réalité pas enfermé dans un hôpital psychiatrique, mais dans une prison, où internés vivent auprès des prisonniers de droit commun et ne reçoivent que peu de soins. «Dans la prison tout près d'Anvers (Merksplas) où il était incarcéré, 150 internés côtoient 150 détenus, assure l'avocat de l'homme. L'unique psychiatre de la prison fait des rapports, il ne peut pas soigner les internés. Il s'agit de personnes très malades qui parfois crient jour et nuit, ne sortent jamais en promenade. » »

Il existe trois Établissements de défense sociale (EDS) en Belgique, situés tous les trois en Fédération Wallonie-Bruxelles : l'EDS de Paifve ; le Centre Régional de Soins Psychiatriques (C.R.P.) Les Marronniers à Tournai ; et le Centre Hospitalier Psychiatrique (C.H.P.) Le Chêne aux Haies à Mons. Ces structures sont adaptées à l'internement de personnes dites "à moyen et à haut risque".

Étant donné l'absence d'établissements de ce type en Flandre, le Ministère de la Justice a prévu la construction de deux Centres de Psychiatrie Légale (CPL) à Gand (272 places) et à Anvers (180 places). Ces centres doivent présenter à la fois un aspect sécuritaire (mesures de haute sécurité) et un encadrement médical adapté, suivant les mêmes critères qu'un hôpital psychiatrique. Le CPL de Gand a ouvert ses portes en mai 2014 mais ne fonctionne pas encore en pleine capacité en raison de manque de moyens.

La loi du 5 mai 2014 relative à l'internement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'une profonde adaptation de la précédente loi sur l'internement du 21 avril 2007 qui n'a jusqu'ici jamais pu être mise en oeuvre. Dans le nouveau texte, l'attention se porte surtout sur la qualité et la structure et ce, aussi bien lors de l'expertise psychiatrique et de l'élaboration du parcours d'internement que pendant l'internement lui-même. L'aspect relatif aux soins de la mesure d'internement occupe une place centrale dans chacun de ces éléments. La loi devrait améliorer le statut juridique des internés.

« La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises pour le manque de soins qu'elle offre à ses internés ». Cette affaire pose la question du suivi psychologique et psychiatrique dans nos prisons qui est catastrophique : une récente proposition de loi a souligné qu'il faudrait plusieurs dizaines de millions d'euros pour améliorer la situation, notamment en construisant des unités spécialisées. Mais nous sommes en période de vaches maigres et l'Etat doit faire des économies», note la sénatrice belge réformatrice Christine Defraigne ».

C'est dans ce contexte particulier que Frank Van Den Bleeken a fait la demande au Ministère de la Justice d'être transféré dans un établissement situé aux Pays-Bas, la prison de Tilburg, pour être sinon soigné, du moins accompagné. Il estimait ses conditions de détention inhumaines. Cette institution était jugé mieux à même de prendre en charge sa pathologie.

Depuis 2010, la Belgique loue des cellules dans la prison de Tilburg pour faire face à la surpopulation carcérale. Mais cette location a un coût : un détenu y coûterait quotidiennement environ 170 euros à la justice. A titre de comparaison, un condamné sous surveillance électronique coûte 25 euros par jour. Le journal le Soir du 25 janvier 2015 indiquait que Frank Van Den Bleeken avait le projet d'être interné aux Pays-Bas où l'accueil de l'intéressé se situait « *aux environs de 350 euros par jour, soit plus de 10.000 euros par mois, jusqu'à la fin de sa vie* ».

Dans un premier temps, la Cour d'Appel a refusé sa demande, estimant que le ministre de la Justice n'avait pas le pouvoir de transférer un interné à l'étranger.

Alors, en 2011, Frank Van Den Bleeken a lancé une procédure pour obtenir son euthanasie, légalisée depuis 2002 en Belgique. Les psychiatres ont conclu qu'il souffrait de manière insupportable et qu'il ne pourrait pas être réellement

soigné. Le 15 septembre 2014, la cour d'appel de Bruxelles accepte sa demande. La date de l'euthanasie a été fixée le 11 janvier 2015, dans l'aile médicale de la prison de Bruges où il aurait eu 48 heures pour faire ses adieux à ses proches.

L'avocat du détenu le souligne : « *même si ses conditions de vies en prison étaient inacceptables, ce n'est pas pour cela que Frank Van Den Bleeken aurait demandé l'euthanasie, mais pour des « souffrances liées à sa maladie psychiatrique ».* En effet, la loi belge légalisant l'euthanasie ne prévoit pas que toute personne demandant à mourir y ait droit. Seules les personnes dont les souffrances physiques ou psychiques sont inapaisables en l'état actuel de la médecine et qui résultent d'une maladie incurable peuvent y accéder. Comme la loi le prévoit, trois médecins et psychiatres se sont penchés sur le cas de l'interné et ont autorisé l'euthanasie. »

La sénatrice Christine Defraigne doute : « *Certes, trois médecins se sont prononcés, et ils n'ont pas pris leur décision à la légère. Mais a-t-on tout tenté ? La castration chimique n'était-elle pas adaptée puisque sa souffrance semble être liée au fait d'être considéré comme violeur incurable et à la peur de recommencer ? Dans ce cas, on fait peut-être une interprétation extensive de la loi : il s'agit davantage ici d'un suicide assisté – qui n'est pas légal en Belgique – que d'une euthanasie. On semble dire : "Si on n'accède pas à sa demande d'euthanasie, de toute façon, cette personne se suicidera."* » Selon son avocat, Van Den Bleeken a longuement discuté avec sa famille, ses amis. « *Il dit qu'il souffre trop, que la vie n'a plus aucun sens pour lui,* rapporte Me Jos Vander Velpen. *Je ne peux pas vous donner de précisions sur sa pathologie, du fait du secret médical et du respect de sa vie privée. Mais il a toujours des images sexuelles. On lui a proposé une castration chimique, qui ne semble finalement pas une solution pour lui. Son transfert vers une structure de soin ayant échoué, nous avons conclu un accord avec le ministère de la Justice.* »

L'avocat de Frank Van Den Bleeken argumente : « *Mon client est en prison depuis trente ans, il n'a jamais reçu de traitement adéquat, exceptés les quelques mois où il a été transféré dans un hôpital. Ces souffrances liées à sa maladie psychiatrique, que la justice a toujours reconnue, sont durables et insurmontables.* »

Les opposants à l'euthanasie dont Vincent Morel, président de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs, citent cette affaire pour dénoncer une loi qui « *s'étend à des situations très éloignées de la médecine* ». Les partisans de l'euthanasie, dont ULteam, une équipe de spécialistes proposant des consultations sur la fin de vie dénonce une situation où tout n'a pas été fait « *pour soulager la souffrance* ».

Alexis Dezwaef, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme fustige l'attitude de la Ministre de la Justice Turtelboom qui a « *froidement marqué son accord avec cette demande d'euthanasie en disant qu'elle ne pouvait pas financer ces soins. (...) La Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné à plusieurs reprises la Belgique pour défaut de soins aux personnes internées qu'on laisse croupir en prison, qui n'ont pas leur place en prison* ». Selon lui, l'Etat belge promeut de cette façon une forme de peine de mort déguisée.

Fin 2004, suite au feu vert en faveur de la demande d'euthanasie, quinze autres détenus internés se manifestent auprès de l'ULteam pour obtenir eux aussi l'euthanasie.

Le 6 janvier 2015, à 6 jours de la date prévue, « *les médecins traitants* » de Frank Van Den Bleeken décident d'arrêter la procédure d'euthanasie. Frank Van Den Bleeken est transféré au Centre Psychiatrique légal de Gand, avec à l'arrière plan une possibilité de transfert vers Tilburg en Hollande.

« *Le ministre de la Justice, Koen Geens, prend acte de la décision des médecins traitants de Monsieur Frank Van Den Bleeken de ne plus continuer la procédure d'euthanasie* », qui devait se dérouler dans l'aile médicalisée de la prison de Bruges, a indiqué un communiqué du ministère. Le ministre n'a fourni aucune précision sur les motifs de ce revirement, indiquant seulement que « *les motivations personnelles de cette décision relèvent du secret médical* ».

En outre, selon Koen Geens, des « *contacts très récents et intenses* » avec les autorités néerlandaises « *offrent une claire perspective d'un transfert rapide vers un centre spécialisé dans les longs séjours d'internement* ».

Le Soir du 24-25 janvier 2015 révèle que Koen Geens, actuel ministre de la justice CD&V, a rencontré pendant 2 heures Frank Van Den Bleeken à propos de son euthanasie le 6 janvier à la prison de Turnhout. « *La décision de ne pas procéder à l'euthanasie ne résulte donc pas « d'une décision médicale », (...), mais bien d'une négociation menée directement avec Van Den Bleeken qui a abouti à son exigence d'être transféré à terme à la Fondation De Pompe qui dispose aux Pays-Bas d'un établissement de soins psychiatriques de longue durée, considéré comme « le quatre étoiles du secteur* ». Le dossier a bien pris une coloration politique.

Selon Le Soir du 6 janvier 2015, « *La prise en charge personnelle du dossier Van Den Bleeken par Koen Geens l'a incliné à un article peu usité de la loi de 1964 sur les aliénés. Cette loi délègue aux Commissions de défense sociale (CDS), statuant collégialement, l'exécution des décisions d'internement décidées par les tribunaux. « L'internement a lieu dans l'établissement désigné par la Commission de défense sociale » : c'est le principe général. (...) Pour Frank Van Den Bleeken, le ministre Geens a eu recours aux dispositions de l'article 17 qui concerne les « cas d'urgence » et autorise le*

ministre de la Justice « pour des raisons de sécurité » à « ordonner à titre provisoire le transfert de l'interné dans un autre établissement ».

Le journal Knack a salué l'initiative du ministre : « Il a pris une décision courageuse et sage. L'approche d'un tel dossier ne doit pas être strictement juridique mais aussi humaine. Il savait que cette rencontre pourrait lui être reprochée d'un point de vue politique mais il l'a fait ». Delphine Paci, avocate et membre de l'Observatoire international des prisons, estime que cette affaire aurait dû être traitée directement par la médiation plutôt que par des voies purement judiciaires comme l'a fait initialement la ministre Turtelboom : « Le ministre (Geens) a déclaré vouloir avancer dorénavant sur ce dossier. Mais les Centres de psychiatrie légale (à Gand et à Anvers) ne vont pas fonctionner à pleine capacité, en raison de manque de moyens. Le ministre démontre de bonnes intentions. Encore faudra-t-il les concrétiser. »

Cette affaire a souligné les limites de la loi de 2002 autorisant dans certaines conditions l'euthanasie, dont la présence « d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable ». Cette affaire a mis en évidence un gros manquement quant aux soins proposés aux internés en région flamande. Le ministre de la Justice a promis mardi de développer dans les six prochains mois un « plan en vue de l'organisation d'une capacité concrète d'accueil en Belgique » des internés souffrant de troubles psychiques profonds, alors que le pays a été plusieurs fois condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour ses carences dans ce domaine.

Entre art et transgression...

À l'occasion d'une discussion clinique, nous avons été confrontés à la difficile question des limites entre art et transgression. L'intéressé de cette étude, inquiet par la justice pour avoir fait des photos déshabillées de jeunes filles, s'est défendu en expliquant prendre des photographies artistiques destinées à figurer dans une exposition.

Pour donner un éclairage à cette question, nous nous référons à un article qui concerne Terry Richardson et qui est paru dans *Le magazine du Monde* le 11 octobre 2014.

Issu d'un milieu instable, avec un père, photographe de mode dans les années 60, qui finit par sombrer dans « la schizophrénie et l'errance », et une mère ayant eu de nombreux amants avant d'être victime d'un grave accident de la route et d'en garder d'importance lésions cérébrales, Terry Richardson vient d'un milieu à la fois huppé et chaotique.

Petit à petit, néanmoins, le photographe impose son style : réaliste, cru, au flash. Il flirte les limites entre provocation et inacceptable. Par exemple, certaines de ses photos sont jugées antisémites. Terry Richardson fait état d'une pulsion à photographier : « il me faut illustrer ma vie, toujours faire des photos, toujours faire des photos ».

En 2003 déjà, Gabriela Johanson raconte que lors d'une séance de casting, Richardson aurait insisté de manière agressive pour qu'elle se déshabille complètement. Elle déposera plainte contre le photographe en 2005. Une plainte similaire est déposée par un mannequin homme, F. S. Lopera.

Longtemps esclave de l'héroïne, il s'en libère définitivement en 2008. Sa carrière peut alors décoller et il devient l'un des plus célèbres photographes de mode. Il travaille pour les plus grands magazines américains, filme et photographie Lady Gaga, Beyoncé, Miley Cyrus, Barack Obama, etc. Il fait les campagnes publicitaires de H&M, Gucci, Sisley, etc. Il réalise aussi une œuvre personnelle, publie des livres photographies aux motifs sexuels, voire carrément pornographiques.

En 2009, Charlotte Waters raconte comment une séance de photos a dégénéré. Terry Richardson a fini par lui « lécher le cul » et l'a incitée à « comprimer ses couilles aussi fort que possible. À ce stade, je n'étais rien d'autre qu'un jouet sexuel. Pour finir, il m'a éjaculé sur le visage. Il m'a demandé de garder les yeux grands ouverts pour que le sperme me coule dans les yeux, et lui et son assistant ont commencé à prendre des photos ».

Peut-on parler de contrainte sexuelle ? Voici ce qu'en dit « un agent renommé dans la profession » : « On n'a pas demandé à Kate Moss d'empoigner une bite en érection. Ni à Miley Cyrus. Ni aux mannequins de H&M. Mais ces jeunes filles, ces petites de 19 ans qui arrivent de leur bled, il faudrait que ce soit elles qui disent « je crois que ce n'est pas une bonne idée » ? Les agents leur expliquent combien Richardson est une figure importante, elles y vont et comprennent que c'est à prendre ou à laisser. Ce mec et ses assistants leur disent littéralement « prends ma bite ». Est-ce qu'elles ont le pouvoir de dire non ? Et de rentrer chez elles ? On ne leur laisse pas vraiment le choix ».

Terry Richardson dit ne rien regretter : « certaines personnes font des trucs qu'elles regrettent ensuite, et je n'y suis pour rien ». En octobre 2013, une adolescente britannique met en ligne une pétition « Grandes marques, arrêtez d'utiliser les services de ce délinquant sexuel et pornographe Terry Richardson ». Plus de 33 000 personnes l'ont signée.



FORMATIONS ET MATINÉES THÉMATIQUES UPPL

SUPERVISION A L'UTILISATION DU RORSCHACH (L. DE NOOSE)

Lieu : 92, rue Despars, 7500 Tournai

Date : le *mercredi 22 avril 2015 de 9h à 12h30*

Frais d'inscription : 75 euros par supervision (50 euros pour les membres des accords de coopération)

Dates des supervisions suivantes : les *22 septembre 2015* et *15 décembre 2015*



PROCHAINES FORMATIONS – DATES, LIEUX ET MODALITES A DEFINIR PROCHAINEMENT

- FORMATION DE BASE – MODULE 1 : SENSIBILISATION AUX PROBLEMATIQUES DES AICS – *Mai 2015* (B. Pihet & F. Glowacz)
- MATINEE THEMATIQUE SUR LE THEME DU SADISME - *2^{ème} trimestre 2015*
- FORMATION A LA PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENTS - *2^{ème} trimestre 2015*
- FORMATION DE BASE – MODULE 1 : SENSIBILISATION AUX PROBLEMATIQUES DES AICS – *Septembre 2015* (B. Pihet & F. Glowacz)

NOUVEAU MODULE DE FORMATION :

- FORMATION DE BASE – MODULE 2 : ANAMNESE, GENOGRAMME ET « PROFIL SEXUEL DES AICS » (INVESTIGATION DE LA SEXUALITE) – *4^{ème} trimestre 2015*
- FORMATION DE BASE – MODULE 3 : « APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE DE L'EVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS » – *Début 2016*
- FORMATION DE BASE – MODULE 4 : « APPROCHE CRIMINOLOGIQUE DE L'EVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS » - *Début 2016*

Détails, tarifs et inscriptions sur notre site www.uppl.be,
au **069/888333** ou par mail via centredappui@uppl.be

VIOLENCES ET TROUBLES MENTAUX (T. PHAM – UMONS)

- **Directeur**
Thierry H. PHAM
- **Collaboration entre :**
L'Université Mons (UMONS), le Centre de Recherche en Défense Sociale de Tournai (C.R.D.S.) et l'Université du Québec à Trois Rivières (U.Q.T.R.)

- **Présentation**

Chaque module de formation est conçu de manière opérationnelle et débouche sur des applications concrètes au niveau évaluatif. L'ensemble couvre 3 thèmes pertinents sur le plan de l'actualité judiciaire et clinique.

Ces thèmes se répartissent sur 60 heures de cours et sont fortement soutenus par la recherche standardisée.

Les modules de formation sont assurés par des académiques-chercheurs ayant publié dans leur domaine d'intervention.

Ces modules sont organisés selon un ensemble cohérent. Toutefois, chaque module peut être suivi de manière isolée et une attestation de participation sera délivrée par l'asbl Extension UMONS.

- **Conditions d'admission**

Cette formation suppose un prérequis dans le domaine de la psychologie (diplôme de deuxième cycle ou équivalence), et/ou de la psychiatrie. Sur demande, des dérogations peuvent être accordées pour certains modules.

Un minimum de 8 participants est requis pour l'organisation d'un module.

- **Intervenants** : Ian BARSETTI, Docteur en Psychologie, Service Correctionnel du Canada (S.C.C.)

Gilles COTE, Docteur en Psychologie, Professeur U.Q.T.R., Directeur Centre de Recherche I.P.P.M.

Claire DUCRO, Docteur en Psychologie, Chercheur C.R.D.S.

Thierry H. PHAM, Docteur en Psychologie, Chargé de cours UMONS, Directeur C.R.D.S., Professeur associé U.Q.T.R., Chercheur associé I.P.P.M.

Olivier VANDERSTUKKEN, Psychologue S.M.P.R. de Lille, doctorant UMONS, Coordinateur C.R.I.S.A.V.S. Nord-Pas-de-Calais et Secrétaire adjoint de la Fédération Nationale.

C.R.D.S. : Centre de Recherche en Défense Sociale ; C.R.I.S.A.V.S. : Centre de Ressources Interdisciplinaire pour le Suivi des Auteurs de Violence Sexuelle ; I.P.P.M. : Institut Philippe Pinel Montréal; S.C.C. : Service Correctionnel du Canada ; S.M.P.R. : Service Médico Psychologique Régional ; U.Q.T.R. : Université du Québec à Trois-Rivières.

- **Participation financière**

175 € par module de 6 heures

Une réduction de 30 % (50 % pour les anciens étudiants et les membres du personnel UMONS) est accordée pour une inscription à l'ensemble du programme.

Les demandes de désistement doivent être transmises 15 jours au plus tard avant le début de chaque module. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

- **Renseignements et inscriptions**

Secrétariat Extension UMONS - Place Warocqué, 17 - 7000 MONS

Tél. : +32(0)65/37.32.11 Fax : +32(0)65/37.32.10

Courriel : extension.umons@umons.ac.be

Lien :

⇒ https://portail.umons.ac.be/FR/universite/partenaires/extension_UMONS/formations_specifiques/Pages/Violences%20et%20troubles%20mentaux.aspx

URSAVS (UNITÉ RÉGIONALE DE SOINS AUX AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES - CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE)

-
- Sensibilisation à la prise en charge de mineurs auteurs de violence sexuelle
- Possibilité de modules complémentaires ou d'ateliers

Documentation : ursavs@chru-lille.fr

CONFÉRENCES ET AUTRES PRESENTATIONS

PROGRAMME DE CONFÉRENCES AU CRP LES MARRONNIERS

- **LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS SEXUELS: COMMENT PASSER DE L'IDEOLOGIE A L'INNOVATION?** - Jeudi 26 février de 12h à 16h - **M. S. Corneille**, licencié en sciences psychologiques, coordinateur, Groupe Antigone ULG.
- **LA COLERE CHEZ LES AUTEURS DE VIOLENCE : UNE DIMENSION FONDAMENTALE EN PSYCHIATRIE LEGALE** - Mardi 17 mars de 12h à 16h - **Professeur Dr. M. Bénézech, (Md. Ph.D., psychiatrie légale)** Université de Bordeaux.

⇒ Renseignements et inscriptions: Amélie MASQUELIER – 069/ 880 289



« Crever l'abcès sur la pédophilie. »

Dates et lieux et informations sur les représentations sur le site www.transhumance.be

L'HISTOIRE

« Olivier est un garçon sans histoires. Elevé dans une ambiance baba-cool au sein d'un milieu libertaire et permissif, c'est un enfant peu farouche. A douze ans il part en colonie de vacances. Là, Pierre, un curé drôle et sympa avec qui il s'est lié d'amitié, lui demandera de toucher son corps. Cet événement marquera profondément son existence.

A 35 ans, avec son ami Alfred, Olivier décide de relater son histoire. Ils créent une bande dessinée. Ce sera un magnifique outil de reconstruction et de résilience, et cette bd obtiendra deux prix au Festival d'Angoulême en 2007, dont celui du public.

Aujourd'hui, ce récit a été adapté pour la scène. Il a reçu un « coup de coeur de la presse » aux rencontres théâtrales de Huy en 2013 et est nominé aux Prix de la critique 2014.

Il est grand temps d'écrire cette histoire. Entièrement. Depuis le début. Il n'y a rien d'autre à faire pour m'en débarrasser. C'est tout aussi efficace qu'une psychanalyse et ça me fait faire des putains d'économies. »

CYCLE DE SÉMINAIRES EN PSYCHOPATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

Les Services de de Psychologie Légale (Prof. T. Pham), Psychologie Clinique de l'Enfant et de l'Adolescent (Prof. J. Gaugue) et de Psychologie Cognitive et Neuropsychologie (Prof. L. Lefebvre) vous annoncent les séminaires du second semestre :

- **16 février 2015** : Audrey Vanhauzenhuysse 15 à 17 heures UMONS - Salle Macquet – Bld Dolez – 7000 Mons Docteur en Sciences Médicales, Service d'Algologie – Soins Palliatifs, CHU de Liège, Université de Liège. **« Intérêt de la neuro-imagerie dans l'étude des états de conscience altérée ou modifiée ».**
- **16 mars 2015** : Michel Benezech 15 à 17 heures UMONS - Amphis – Salle Vésale Piscine 1 Professeur (Emerite). Université de Bordeaux. **« La colère chez les auteurs de violence. Une dimension fondamentale en psychiatrie légale ».**
- **11 mai 2015** : David J. Cooke 15 à 17 heures UMONS – Amphis - Salle Vésale Piscine 1 Professeur. Glasgow Caledonian University. **“Refining the concept of psychopathy: The comprehensive Assessment of Psychopathic Personality (CAPP)”.**

L'inscription à ces séminaires est gratuite. Toutefois pour des questions d'organisation, il est demandé de s'inscrire préalablement, par mail, à l'adresse suivante : christiane.beauport@umons.ac.be

cifas

8^e congrès international francophone
sur l'agression sexuelle

L'AGRESSION SEXUELLE :
Réalités multiples, approches adaptées ...

3 / 4 / 5 juin 2015
Palais des Beaux-Arts
Palais des expositions - Géode
Charleroi (Belgique)
www.cifas2015.be



Le prochain congrès CIFAS aura lieu à Charleroi, en Belgique du 3 au 5 juin 2015. L'argumentaire est disponible sur le site et l'appel à candidatures est désormais ouvert et de nombreuses informations figurent sur le site internet dont voici l'adresse : <http://www.cifas2015.be>

8^{es} Assises Françaises de Sexologie et de Santé Sexuelle

Du 9 au 12 avril 2015 - Espace Encan - La Rochelle



The 14th European
Congress of Psychology

Milan, Italy 7-10 July 2015

*Linking technology and psychology:
feeding the mind, energy for life*



INPA

Italian Network
of Psychologists' Associations

34th Annual Research and Treatment Conference

October 14 – 17, 2015

ATSA
MAKING SOCIETY SAFER

Le Centre Sheraton Montreal Hotel

Montréal, Québec, Canada



ETUDES DE CAS

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre désir de partager une situation en envoyant un e-mail à centredappui@uppl.be.

Les études de cas ne seront pas organisées durant les mois de juillet et août. Les prochaines dates de rencontre sont reprises ci-dessous :

ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - (LE 1^{ER} MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 3 mars 2015
Mardi 7 avril 2015
Mardi 5 mai 2015
Mardi 2 juin 2015

Mardi 1^{er} septembre 2015
Mardi 6 octobre 2015
Mardi 3 novembre 2015
Mardi 1^{er} décembre 2015

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 18 RUE DE LA DODANE - (LE 2^{ÈME} MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 10 mars 2015
Mardi 14 avril 2015
Mardi 12 mai 2015
Mardi 9 juin 2015

Mardi 8 septembre 2015
Mardi 13 octobre 2015
Mardi 10 novembre 2015
Mardi 8 décembre 2015

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - (LE DERNIER JEUDI DU MOIS)

⇒ De 13h30 à 16h30

Jeudi 26 février 2015 octobre 2014
Jeudi 26 mars 2015
Jeudi 30 avril 2015
Jeudi 28 mai 2015
Jeudi 25 juin 2015

Jeudi 24 septembre 2015
Jeudi 29 octobre 2015
Jeudi 26 novembre 2015
Jeudi 24 décembre 2015 (Annulé)

* Interruption des Etudes de cas pendant les vacances d'été *

BIBLIOTHEQUE EN LIGNE

Vous pouvez dès à présent consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>

Il s'agit de plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'onglet "Documentation" de notre site.

REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

Acta PsychiatricaBelgica, revue trimestrielle,
Child Abuse & Neglect - *The International Journal*, revue mensuelle,
Confluences, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),
Le Divan familial. Revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,
European Journal of Criminology, revue trimestrielle,
International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle,
Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,
Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,
Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,
Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,
L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,
Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,
Revue de la Fédération belge des psychologues, revue trimestrielle,
Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle.
Revue européenne de sexologie et de santé mentale, revue trimestrielle.

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou centredappui@uppl.be.

TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J.B.W. Williams, LS Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al. (1983).

TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Échelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Échelle d'intelligence pour adultes (WAIS-IV, Wechsler D. 4^e Edition, 2011)
3. L'Échelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
4. Les Matrices Progressive de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
5. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
6. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
7. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
8. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
9. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
10. Test D48 (Pichot P, 1948),
11. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence Risk Appraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),

3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson & Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson & Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. Juvenile Sex Offender Assessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky & Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth, 2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

DIVERS QUESTIONNAIRES

Anamnestic

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier CI, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, Bernazzani O, Moran PM & Jacobs C, 2005).

Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Aggression sexuelle d'enfants (échelle de cognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R, 1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russell D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999)

Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et Guilford JP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (Goguen Bc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction par T. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « Rapist Empathy Measure » (Fernandez et Marshall, 2003).

Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, Greenberg LS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (Wollert RW, 1986), G
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995).

Jeux pédagogiques / photolangage

1. Brin de Jasette (2011)
2. Shalimar (2008)

PRESENTATION DES MISSIONS DE L'UPPL

Les missions de l'UPPL sont définies par l'Accord de coopération Justice/Santé du 8 octobre 1998 et ont pour objectif d'améliorer la prise en charge et le traitement des délinquants sexuels. Les activités de l'UPPL peuvent se distinguer en quatre axes :

1. Centre d'Appui :

L'UPPL, en tant que centre d'appui, remplit plusieurs missions :

- **RÉALISER des consultations/analyses de cas**, à la demande des professionnels. Il s'agit d'aider les professionnels dans l'analyse de situations problématiques. La consultation peut porter sur un aspect spécifique ou sur une analyse globale de la situation clinique. Elle peut prendre la forme d'une discussion d'équipe, d'une étude de cas ou d'une analyse plus fouillée comprenant notamment la rencontre du patient, la passation de testings et la rédaction d'un rapport détaillé ;
- **INFORMER**, par le biais du site internet www.uppl.be et de la newsletter trimestrielle et reste à disposition des médias et des professionnels ;
- **ASSURER un soutien logistique** en répondant aux demandes ponctuelles des autorités ou de cliniciens, en développant une bibliothèque spécialisée et en mettant à disposition des outils et testings spécifiques ;
- **DÉVELOPPER des projets de recherches scientifiques**, en collaboration avec des centres de recherche et des Universités ;
- **ORGANISER des formations** qualifiantes, des matinées thématiques et des études de cas à Namur, Liège et Tournai.

2. Equipe de santé spécialisée :

Reconnue comme équipe de santé spécialisée, l'UPPL propose des consultations thérapeutiques et des guidances ambulatoires pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. La prise en charge se fait au sein d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée composée de psychiatres, psychologues, sexologues, d'un assistant social et d'un criminologue. Les modalités de prise en charge peuvent varier selon les cas et le souhait du patient : individuel/groupe, présence du/de la conjoint(e), etc. toujours en accord l'autorité judiciaire dans le cadre d'un traitement contraint.

Le tarif des consultations est adaptable en fonction des difficultés financières rencontrées.

Dans certaines situations, l'UPPL peut également confier le traitement à un thérapeute extérieur, à la demande du patient ou du thérapeute lui-même.

3. Service d'évaluations spécialisées

L'équipe d'évaluations spécialisées réalise des :

- **Avis motivés à la demande des tribunaux dans le cadre de sursis probatoires ;**
- **Avis motivés à la demande des commissions de défense sociale dans le cadre de l'aménagement de conditions (dans le cadre des articles 14 et 20^{bis}) ;**
- **Examens médico-psychologiques de mineurs à la demande des tribunaux de la jeunesse.**

Ces évaluations sont toujours réalisées par minimum 2 experts, selon le modèle développé par l'UPPL et dans un délai de 3 mois (cas exceptionnels en urgence : 1 mois - examens médico-psychologiques : 6 mois).

Les évaluations portent sur la faisabilité d'un traitement ; une analyse de la dangerosité les conditions de réduction du risque.

4. Formation Triangle

Le département Triangle de l'UPPL organise **des groupes de responsabilisation pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) dans le cadre des mesures judiciaires alternatives** : médiation pénale, probation et alternative à la détention préventive. A travers sa méthodologie, Triangle amène ses participants à replacer leurs actes délictueux dans leur histoire de vie afin de prévenir au mieux la récidive. Les AICS peuvent être adressés à Triangle via un assistant de justice, un magistrat, un avocat, le CAB ou de manière spontanée.

MODALITÉS:

- 75h de formation réparties en séances hebdomadaires de 3h (durée totale de 6 mois)
- Groupe de 5 à 7 participants, dispensés dans plusieurs villes de la Wallonie et à Bruxelles

CONDITIONS:

- Une reconnaissance minimale des faits ;
- Le respect des termes du contrat.

CONTACTS :Les demandes d'inscription aux groupes Triangle sont à adresser à Mme Véronique Sermon soit par téléphone au 081/226 638 ou au 0472/317 111, soit par mail à formationtriangle@uppl.be.